



**CCAS**

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MAULÉON



*Rapport d'activités*

**DU CCAS**

**2025**

# Sommaire

## 4 Édito

## 6 Présentation du CCAS

Missions du CCAS 07

Dates clés 08

Conseil  
d'Administration 09

Commission  
thématique 10

Effectif 11

Budget 11



## 12 Attributions obligatoires

Analyse des Besoins  
Sociaux (ABS) 14

Aide sociale 15

Domiciliation 16

Hospitalisation d'office 16

Plan canicule /  
Plan grand froid 17



## 46 Partenariat avec le Centre Socio- Cultuel

## 18 Attributions facultatives

20 Aide alimentaire

22 Bons d'achat

22 Aides financières

23 Colis exceptionnels

23 Subventions  
aux associations

24 Accompagnement  
Éducatif Budgétaire (AEB)

24 Visites à domicile

25 Noël des Aînés 2025

## 26 Lieux gérés par le CCAS

28 Résidence du  
Chemin vert

30 Foyer AMI

32 Logement ALT



## 34 Offre de logements locatifs

36 Création, réhabilitation et  
restructuration de logements

## 40 France Services



## 48 Autres actions



# Édito

Il n'est jamais simple de tourner la page, surtout lorsqu'elle a été écrite au plus près de l'humain. Ces années d'adjointe au Centre Communal d'Action Sociale m'ont rappelé combien l'action publique locale est essentielle et repose avant tout sur l'engagement des femmes et des hommes qui la font vivre. Ce dernier édito est pour moi l'occasion d'adresser quelques remerciements et revoir ensemble les temps forts de l'année 2025.

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur le Maire, Pierre-Yves Marolleau pour la confiance qu'il m'a accordée. Merci à l'ensemble des élus qui ont accompagné cette action. Merci à l'ensemble du personnel communal qui contribue largement à l'évolution de nos missions. Un grand merci à notre Directrice des Services, Isabelle Viault, pour son écoute, son soutien constant et la qualité de son accompagnement. Merci également à Nathanaël Lybrecht pour son implication durant son passage à ce poste.

Merci à l'ensemble du Conseil d'Administration du CCAS et aux Membres de la Commission Thématique pour nos échanges constructifs, vos propositions et vos disponibilités. Vos regards extérieurs ont nourri nos réflexions, toujours avec le souci de répondre au mieux aux besoins des habitants du Mauléonnais. Merci aux partenaires privés, publics, institutionnels, associatifs qui sont nombreux et complémentaires. Merci aux bénévoles, qui par leur générosité et leur engagement désintéressé restent de précieux pillés. Un merci tout particulier à nos agents du CCAS, Fanny Rondeau et Marie Moulin, sans oublier Maud Dubourg. Leur travail au quotidien est parfois difficile, leur écoute, leur professionnalisme et leur sens de l'accompagnement joue un rôle essentiel auprès des personnes et des familles qui en ont besoin. Merci pour le travail accompli et pour votre soutien. Être aux côtés de celles et ceux qui traversent des moments de fragilité nous apprend à écouter, chercher des solutions, parfois douter et souvent espérer...

En 2025, les actions menées par le CCAS ont été reconduites. L'Analyse des Besoins Sociaux ne s'est pas limitée à un diagnostic. Quatre rencontres entre les CCAS du territoire ont permis d'impulser des axes de travail autour de la mobilité et de notre côté permis de réviser le **règlement d'attribution des aides facultatives pour les bénéficiaires de l'Aide Alimentaire " Au coup de pouce "**. France Services ne dément plus son succès avec **un nouveau comité de pilotage, des portes ouvertes très appréciées, avec un lieu identifié et une augmentation constante des accompagnements**. La création d'un **parc locatif conventionné** plus important a également mobilisé nos agents et permis d'offrir des solutions à des familles, en favorisant le maintien ou l'installation dans notre commune. Je quitte cette fonction d'Adjointe et mes 18 années d'engagement avec beaucoup de gratitude et d'émotion, ces 6 dernières années resteront pour moi une expérience humaine forte, faite de rencontres, de défis, avec la volonté constante de répondre au mieux aux attentes des habitants de notre commune.

Merci à toutes et à tous pour ces années partagées, ce fut un plaisir de mener cette mission avec vous. J'ai beaucoup appris à vos côtés. Je suis convaincue que la nouvelle équipe du CCAS saura avancer avec le même état d'esprit et que la politique sociale restera au cœur des préoccupations de notre commune. Et si parfois nous avons compté les dossiers... nous pouvons surtout être fiers d'avoir compté les uns sur les autres et les uns pour les autres.

*Longue vie à l'action sociale !*



**Sylvie BOUDOIRE**

*Adjointe aux affaires sociales  
Vice-Présidente du CCAS de Mauléon*

# Présentation DU CCAS

## CHIFFRES CLÉS DE 2025

**209 184,72 €**  
de budget

**2 agents**  
permanents

**7 demi-journées**  
par semaine de permanence  
à France Services

**111 rendez-vous**  
à domicile honorés

**337 rendez-vous**  
au CCAS

**31 personnes**  
domiciliées

## Missions du CCAS

Le CCAS est un **service social de proximité**. Il mène, en lien étroit avec les partenaires publics et privés, une **action générale de prévention et de développement social** sur la commune.

Ses missions couvrent la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des personnes âgées, le soutien aux personnes en situation de handicap ainsi que la gestion de différentes structures.

Pour cela, le CCAS exerce une double fonction :

- **L'aide sociale légale** : instruction des dossiers, accompagnement dans les démarches administratives.
- **L'aide sociale facultative** définie par la politique sociale de la commune : aide alimentaire, bons d'achat, colis d'urgence...

Les agents du CCAS agissent au quotidien guidés par des valeurs fortes : **Solidarité, proximité, continuité, équité, écoute, respect, bienveillance, confiance, expertise, déontologie, éthique.**

## Dates clés

### 26 juin

Fin de la saison 2024-2025  
d'aide alimentaire

### 4 septembre

Début de la saison 2025-2026  
d'aide alimentaire

### 6 au 17 octobre

Portes Ouvertes France Services

### 21 et 25 novembre

### 9 décembre

Noël des Aînés

### 28 et 29 novembre

Collecte nationale



## Conseil d'Administration

Doté d'une autonomie juridique et financière, le CCAS de Mauléon est présidé, de droit, par le Maire de la commune, avec une Vice-Présidente et une Vice-Présidente déléguée élues par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Le Conseil d'Administration est composé, à parité, de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi des personnes "participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune".



**Pierre-Yves Marolleau**  
Président du CCAS

### LES MEMBRES ÉLUS



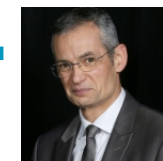
**Sylvie Boudoire**  
Vice-Présidente du CCAS



**Sonia Coutant**  
Conseillère municipale



**Céline Pousin-Goudeau**  
Vice-Présidente déléguée  
du CCAS



**Michel-Pierre Dubois**  
Maire délégué de Moulins



**Olivia Baudry**  
Maire déléguée de  
La Chapelle-Largeau



**Karine Pied**  
Maire déléguée de Loublande



**Guylène Barbot**  
Maire déléguée de Rorthais



**Amandine Scheers**  
Conseillère municipale

## LES MEMBRES NOMMÉS

### Élisabeth Jutel

Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais (CSC)  
Jusqu'au 9 janvier 2025 (démission)

### Claudie Gauthier

Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais (CSC)  
A compter du 6 février 2025

### Émilie Baranger

Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais

### Marie-Laure Boileau

Communauté EMMAÛS Mauléon

### Anne-Marie Chauvière

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du canton de Mauléon

### Jean-Louis Jottreau

Secours catholique

### Nadine Lambieu

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

### Véronique Pawlicki

Les Aînés Ruraux de Mauléon

### Nathalie Vergnaud

Union Départementale des Associations Familiales 79 (UDAF)

## Commission thématique

La commission thématique s'est réunie deux fois en début d'année 2025 afin de revoir le règlement intérieur du CCAS après 3 ans de fonctionnement.



## Effectif

En 2025, l'effectif du CCAS est composé de deux agents en tant qu'assistants socio-éducatif, à temps complet.

Un agent du CCAS a été en arrêt maladie durant 2 mois et demi en début d'année 2024 ce qui a eu des répercussions sur le nombre d'accompagnement effectués.

## Budget

### Section de fonctionnement

**231 246,46 €**  
de recettes

**209 184,72 €**  
de dépenses

**22 061,74 €**  
résultat de l'exercice

**+ 22 229,66 €**  
Excédent de fonctionnement constaté

### Section d'investissement

**73 048,45 €**  
de recettes

**40 198,59 €**  
de dépenses

**32 849,86 €**  
résultat de l'exercice

**+ 54 421,37 €**  
Excédent d'investissement constaté



# Attributions obligatoires

- Analyse des Besoins sociaux (ABS)
- Aide sociale
- Domiciliation
- Hospitalisation d'office
- Plan canicule / Plan grand froid



## Attributions OBLIGATOIRES

### Analyse des Besoins Sociaux

Pour rappel, la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation légale pour les CCAS. Elle constitue un outil essentiel pour identifier les besoins réels de la population.

Entre septembre 2023 et décembre 2024, elle a été menée à l'échelle du Nord Deux-Sèvres avec les CCAS de Mauléon, Bressuire, Mouchoutant-sur-Sèvre, Nueilles-Aubiers, Thouars ainsi que le CIAS du Thouarsais.

Enjeux prioritaires repérés pour la commune de Mauléon :

- **Renforcer la visibilité du CCAS** comme acteur de proximité essentiel et élargir ses champs d'intervention,
- **Développer de nouveaux modes d'habitat** notamment l'habitat inclusif et intergénérationnel,
- **Favoriser l'accès aux droits pour tous**, en accompagnant les publics les plus fragiles (*mobilité, santé, numérique*).

Enfin, cette démarche a favorisé une dynamique de projet entre CCAS partenaires, un atout à préserver pour concrétiser les actions communes.

### Une dynamique territoriale qui se poursuit

L'ABS ne s'est pas limitée à un diagnostic : elle a permis de créer une **véritable dynamique de projet** entre les CCAS du territoire. Cette coopération constitue un atout majeur qu'il est essentiel de maintenir pour concrétiser les axes communs identifiés.

En 2025, cette dynamique s'est traduite par l'organisation de **quatre rencontres inter-CCAS**, impulsées directement par les conclusions de l'ABS. La première thématique retenue a été celle de la mobilité, enjeu central pour l'accès aux droits.

À cette occasion :

- Les CCAS volontaires ont pu visiter la Maison des Mobilités de Thouars.
- Un lien opérationnel a été établi avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais, collectivité compétente en matière de mobilité.
- Les CCAS disposent désormais du Guide de la Mobilité de l'Agglo2B, un outil précieux pour orienter au mieux les habitants rencontrés.

Les conclusions de l'ABS ont également permis de réviser le **règlement d'attribution des aides facultatives** début 2025. Cette révision a notamment permis d'**élargir le soutien aux travailleurs pauvres**, un public souvent peu visible mais particulièrement exposé aux difficultés économiques.

Le travail engagé autour de l'Analyse des Besoins Sociaux n'est pas achevé. Il constitue un **socle structurant pour les années à venir et continuera d'alimenter les réflexions, les actions et les coopérations** lors du prochain mandat. L'ABS a permis de poser des bases solides, de renforcer les liens entre collectivités et de faire émerger des projets concrets au service des habitants.

### Aide sociale

En 2025, 7 dossiers d'aide sociale réalisés (*contre 16 en 2024*).

**L'aide sociale est un système de solidarité nationale qui apporte assistance aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre social et matériel** (*aide-ménagère, prise en charge des frais d'hébergement en établissement, obligation alimentaire...*).

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (*aides aux personnes âgées ou handicapées*) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Départemental.



## Domiciliation

### 31 domiciliations actives

(contre 32 en 2024)

La domiciliation, appelée également **élection de domicile**, permet à toute **personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative pour recevoir son courrier et faire valoir certains droits ou prestations**. La domiciliation est accordée pour une durée d'un an renouvelable.

Toute demande de domiciliation ou de renouvellement donne lieu à un entretien au cours duquel l'intéressé est informé de ses droits ainsi que des obligations à respecter



## Plan canicule – plan grand froid

Le dispositif « **Plan national canicule** » (PNC) est mis en place du **1<sup>er</sup> juin jusqu'au 15 septembre de chaque année**. Il s'articule autour de 4 niveaux de vigilance météorologique : veille saisonnière (*vert*), avertissement chaleur (*jaune*), alerte canicule (*orange*), mobilisation maximale (*rouge*).

Si la situation météorologique le justifie, le PNC peut être activé en dehors de ces périodes.

### 3 OBJECTIFS

**Anticiper l'arrivée d'une canicule.**

**Définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national** pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci.

**Adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial** en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Le 16 mai 2025 : 74 courriers ont été envoyés aux personnes ayant ou allant avoir 75 ans en 2025 (*Mauléon* : 32 – *Loublande* : 6 – *La Chapelle-Largeau* : 9 – *Rorthais* : 8 – *Le Temple* : 2 – *Moulins* : 8 – *St Aubin-de-Baubigné* : 9). Ce courrier avait pour objectif d'informer les personnes concernées de l'existence du registre communal et ainsi les inviter à s'y inscrire si elles le souhaitent. Conformément à la réglementation, **le CCAS doit en effet tenir à jour un registre recensant les personnes fragiles** qui souhaitent être contactées lors des épisodes de fortes chaleurs, en cas de déclenchement par la préfecture.

En 2025, il y a eu 3 déclenchements du plan jaune et 2 déclenchements du plan orange. Aucun déclenchement du plan grand froid n'a été enregistré.

**En parallèle, le CCAS mène un travail conjoint avec le Centre Socio-Culturel dans le cadre de l'action de lutte contre l'isolement.** Cette démarche permet à des bénévoles de contacter les personnes inscrites sur le registre, y compris en dehors des périodes de déclenchement.

## Hospitalisation d'office

### 0 hospitalisation d'office

(contre 0 en 2024)

La loi française autorise le représentant de l'Etat (**le Préfet**) à ordonner, par arrêté préfectoral, l'**hospitalisation d'office d'une personne** lorsque celle-ci présente des troubles nécessitant des soins et que ces troubles compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes, conformément au Code de la santé publique.

En situation d'urgence, le maire peut prendre une décision provisoire d'hospitalisation sous contrainte. Cette mesure doit ensuite être confirmée ou infirmée par le Préfet.





# Attributions facultatives

- Aide alimentaire
- Bons d'achat
- Aides financières
- Colis exceptionnels
- Subventions aux associations
- Accompagnement Éducatif Budgétaire
- Visites à domicile
- Noël des Aînés 2025





# Attributions FACULTATIVES

## Aide alimentaire

**Du 05 sept. 2024 au 26 juin 2025 - du 04 sept. 2025 au 25 juin 2026**

**L'aide alimentaire est un dispositif destiné à lutter contre la précarité alimentaire.** Chaque demande est étudiée par les agents du CCAS et accordée, ou non, en fonction de critères liés aux ressources (*plafond fixé à 120 % du RSA*).

La distribution a lieu tous les 15 jours, le jeudi des semaines paires et une participation de 2 € par personne et par distribution est demandée. Les denrées alimentaires proviennent de dons de grandes surfaces et de la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Pour ces dernières, le CCAS contribue financièrement à hauteur de 0,24 € par kg reçu.



En 2025, la référente familles du Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais est intervenue à 7 reprises lors des distributions alimentaires afin d'informer les bénéficiaires sur les actions proposées par le CSC.

**Un atelier dédié aux bénéficiaires de l'aide alimentaire a été organisé** le 27 mai 2025 autour de la fabrication de sirop maison et de la visite des serres municipales. Deux personnes y ont participé. Cet atelier a été coanimé la référente familles du Centre Socio-Culturel.

Le 9 janvier 2025, le CCAS a effectué un don de 700 kg de denrées alimentaires au profit de la population de Mayotte, touchée par le cyclone Chido.

### SUR L'ANNÉE 2025

**48**  
foyers inscrits

**120**  
personnes bénéficiaires

**8**  
bénévoles dans l'équipe

**2**  
résidentes du foyer de vie de la Mignauderie impliquées dans la préparation des distributions

Après un temps d'échange convivial avec les bénévoles, le bilan de la saison 2024-2025 s'avère positif. Le changement d'horaires est validé afin de permettre aux administrés qui travaillent de bénéficier plus facilement de cette action.

**Nous remercions chaleureusement nos 8 bénévoles pour leur engagement ainsi que nos collègues des services techniques qui se déplacent tous les 15 jours à Parthenay.**

Nos remerciements vont également à nos partenaires : Super U, la boulangerie Thomas et la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres.



## Bons d'achats

**16 bons d'achats en 2025**  
(contre 13 en 2024)

Les agents du CCAS peuvent délivrer des bons alimentaires ou d'hygiène, ainsi que des bons de carburant ou de gaz, utilisables au Super U de Mauléon.

Chaque demande est analysée et doit être accompagnée des justificatifs nécessaires. **Le montant de ces bons ne peut excéder 50 €.** Au-delà, la demande est examinée par les membres du Conseil d'Administration.

### EN 2025

**490 €**

soit un montant moyen de 30,62 € par bon (431,70 € en 2024 soit 33,20 € par bon)

**4 bons**

alimentaires et/ou hygiène pour 130 €

**12 bons**

carburant pour 360 €

### EN 2025

**19 aides**

accordées pour un montant de 3 900 € (contre 16 en 2024 pour un montant de 2 435,56 €)

**13 aides**

pour l'énergie pour 2 450 €

**3 aides**

pour le véhicule pour 850 €

**2 aides**

pour l'eau pour 400 €

**1 aide**

pour la cantine scolaire pour 200 €

## Aides financières

Les demandes d'aides financières sont examinées en Conseil d'Administration. Elles sont transmises par les assistants sociaux du Conseil Départemental dans le cadre de montages financiers sollicitant la participation du CCAS.

La majorité de ces aides concerne la prise en charge partielle de factures d'énergie et d'eau, de loyers ou encore de l'approvisionnement en fioul.



## Colis exceptionnels

Les colis exceptionnels sont attribués aux personnes en difficulté qui sont orientées par les assistants sociaux du Conseil Départemental ou par le CCAS après analyse de la situation du demandeur.

**Ils sont constitués de denrées sèches uniquement.**

En 2025, **13 colis alimentaires ont été distribués pour 19 personnes** (contre 27 colis en 2024 pour 48 personnes).

### EN 2025

**13 associations**

différentes ont été subventionnées pour un montant total de 6 800 € (contre 6 115 € versés à 13 associations différentes en 2024)

## Subvention aux associations

Le CCAS de Mauléon souhaite soutenir les associations et structures locales à travers l'attribution de subventions. Celles-ci sont votées en Conseil d'Administration.

### Associations subventionnées :

- ADMR Mauléonais 79,
- Association «Bien vivre ensemble»,
- ADAPS,
- Banque Alimentaire 79,
- Secours populaire 79,
- Entraid'addict 79,
- Restos du coeur 79,
- Croix rouge,
- Les Amis de la santé 85,
- F.N.A.T.H,
- Association des Parkinsonniens des Deux-Sèvres (APDS)
- France ADOT,
- Secours catholique.



## Accompagnement Éducatif Budgétaire

**12 familles accompagnées en 2025**  
(contre 9 en 2024)

L'objectif de cet accompagnement est de donner des clés et des outils permettant à la personne de gagner en autonomie dans sa gestion administrative et budgétaire et non de réaliser ses démarches à sa place.

La Conseillère en Économie Sociale Familiale (CESF), Fanny Rondeau, met en place un contrat d'accompagnement budgétaire en tripartite avec les assistants sociaux du Conseil Départemental. Les objectifs de cet accompagnement et la fréquence des rencontres sont fixés conjointement entre les bénéficiaires de l'action et la CESF. La durée du contrat est de 3 mois, renouvelable autant de fois que nécessaire.



## Noël des Aînés 2025

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de Mauléon mène, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une action en faveur des personnes âgées de plus de 75 ans de la commune.

**EN 2025**

**657 courriers adressés**

par le CCAS aux habitants  
(pour 867 personnes invitées)

**287 courriers à Mauléon** (pour 388 pers.)

**13 courriers à la résidence du Chemin vert**  
(pour 13 pers.)

**66 courriers à La Chapelle-Largeau** (pour 86 pers.)

**54 courriers à Loublande** (pour 69 pers.)

**97 courriers à St Aubin-de-Baubigné**  
(pour 119 pers.)

**15 courriers à la résidence des Tilleuls**  
(pour 15 pers.)

**46 courriers à Rorthais** (pour 62 pers.)

**52 courriers à Moullins** (pour 73 pers.)

**30 courriers au Temple** (pour 42 pers.)

## Visites à domicile

**111 visites à domicile en 2025**  
(contre 79 en 2024)

Dans le cadre de leurs missions d'accompagnement social global, les agents du CCAS peuvent se rendre au domicile des personnes lorsqu'elles ne sont en mesure de se déplacer jusqu'au CCAS.

Des rendez-vous au sein des mairies sont également possibles en fonction des situations. Les visites à domicile permettent notamment de :

- remplir les dossiers administratifs (APA, MDPH, Aide sociale...);
- effectuer des accompagnements budgétaires ;
- apporter des explications sur des dispositifs spécifiques (téléassistance, actions existantes sur le territoire...).

Les agents du CCAS s'adaptent aux disponibilités et aux besoins de chaque personne accompagnée.



Cette année, une animation musicale d'une heure a été proposée par le groupe Showkeyz suivie de la traditionnelle bûche de Noël. Les participants ont également eu l'occasion de chanter ensemble grâce à la diffusion des paroles, créant un moment convivial et apprécié.

Trois dates ont été retenues :

- le vendredi 21 novembre à Saint-Aubin-de-Baubigné : 63 participants et 13 bénévoles
- le mardi 25 novembre à Mauléon-Ville : 215 participants et 13 bénévoles
- le mardi 9 décembre à La Chapelle-Largeau : 53 participants et 13 bénévoles

En 2025, pour les résidents de l'EHPAD, des diffuseurs de parfum, une boule de Noël en bois ainsi qu'une carte de vœux ont été offerts.



# *Lieux gérés par le CCAS*

Résidence du Chemin vert  
Foyer AMI  
Logement ALT



## Lieux gérés PAR LE CCAS

### Résidence du Chemin Vert

Gérée par le CCAS, la Résidence du Chemin Vert, construite en 1999, bénéficie d'une implantation idéale permettant aux résidents un accès facile aux commerces et aux services médicaux. **Les locataires peuvent circuler de manière autonome et à l'abri dans des coursives verdoyantes, tout en ayant la possibilité de bénéficier de services d'aide à domicile** (portage de repas, aide-ménagère...) selon leurs besoins. La résidence accueille des personnes autonomes et se compose de 7 T1 bis d'environ 35 m<sup>2</sup> et de 8 T2 de 53 m<sup>2</sup>, avec un loyer variant de 367,45 € à 489,05 €.

**81 ans**  
moyenne d'âge

**98,39 %**  
taux d'occupation

**15**  
logements

**23**  
places

**16**  
locataires



En 2025, il y a eu 5 départs et 5 arrivées, dont un couple. À chaque départ, des travaux de rafraîchissement sont réalisés (nettoyage, peinture...) afin de relouer les logements dans un très bon état.

Le CCAS maintient les rencontres mensuelles avec les résidents. En 2025, **11 réunions ont été organisées** avec, en moyenne, 5 à 10 résidents présents. Ces rencontres constituent des temps d'échanges privilégiés permettant d'aborder la vie quotidienne, présenter les projets menés par le CCAS et de réfléchir, avec les résidents, aux points d'améliorations possibles.

En 2025, le partenariat avec la médiathèque s'est poursuivi. Des livres et revues sont apportés tous les 2 mois pour permettre aux résidents d'accéder à de nouveaux ouvrages.

Dans le cadre de la poursuite de l'appel à projets CARSAT réalisé en 2021, les travaux de fondation pour le kiosque extérieur ont débuté en fin d'année 2025.

### RÉTROSPECTIVE 2025

**27 janvier**  
vœux du maire à la résidence

**10 février**  
présentation du transport solidaire  
par Solène du Centre Socio-Culturel  
pour 6 résidents

**25 juin**  
présentation de l'agent conversationnel  
par Customeez aux résidents

**2 juillet**  
visite de la conférence des financeurs  
suite à l'appel à projets de Domalys



**17 septembre**  
mis en place du règlement des  
charges locatives

**1er octobre**  
présentation du CCAS et visite  
des élèves du Lycée Val de l'Ouin  
à la résidence

**20 novembre**  
Diffusion du film « Où sont les moutons »  
dans la salle collective

**3 décembre**  
présentation par Domalys  
de la suite donnée à l'appel à projets

**18 décembre**  
Atelier « carte de vœux » avec Maëlle  
stagiaire BTS ESF au CCAS

## Foyer AMI

Le Foyer AMI (*Accueil Mauléonais aux Itinérants*) est un logement communal géré par les agents du CCAS en partenariat avec le Centre Socio-Culturel.

Il est destiné à accueillir des personnes sans domicile fixe, orientées par le 115 des Deux-Sèvres. Les personnes sont hébergées pour une semaine, du lundi soir au lundi matin suivant.

Les agents du CCAS accueillent les itinérants, distribuent des bons alimentaires et des tickets de bus. Le policier municipal intervient pour assurer la sécurité. L'entretien du logement est effectué par un agent de la ville. Le Centre Socio-Culturel gère le réseau de bénévoles qui interviennent chaque semaine dans le cadre du portage de repas et de l'entretien du linge.

Un accord partenarial a été créé entre Super U et le CCAS pour l'utilisation des bons alimentaires d'une valeur de 4,50 €.



### EN 2025

**64 personnes**  
accueillies -  
62 hommes / 2 femmes  
(contre 76 en 2024)

**901 nuitées**  
passées au local  
(contre 732 en 2024)

**454 bons**  
alimentaires distribués  
(contre 424 en 2024)

**2 plaintes**  
déposées à l'encontre des  
personnes hébergées suite  
à des dégradations

**10 bénévoles**  
mobilisés pour le portage  
des repas

**4 bénévoles**  
mobilisés pour le linge

## Logement ALT

**Le logement ALT (Allocation Logement Temporaire) s'adresse au public relevant du "Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées" :**

- les ménages sans logement,
- les personnes en cours d'expulsion,
- les personnes logées dans des habitations insalubres précaires
- les personnes confrontées à un cumul de difficultés (financières, insertion sociale, professionnelle...).

Le logement ALT de Mauléon est affecté, en priorité, aux personnes victimes de violences conjugales.

**L'objectif principal de l'action est de favoriser l'hébergement des ménages en difficulté et de travailler sur l'accompagnement au relogement de ces ménages.**

La durée de l'hébergement est de 1 mois renouvelable 6 fois. Une participation financière de 2 € par jour et par personne adulte est demandée.



**EN 2025**

**1 famille**

accueillie - 1 adulte  
et 2 enfants (contre  
1 familles en 2024)

**91,67 %**

taux d'occupation  
(contre 48,89 % en 2024)





# Offre de logements locatifs

Création, réhabilitation et restructuration de logements



## Offre de logements **LOCATIFS**

### Création, réhabilitation et restructuration de logements

La commune de Mauléon est soumise aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) depuis la création de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

C'est dans ce contexte que la commune de Mauléon a signé le 03 mai 2021, avec l'État, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et les bailleurs sociaux un contrat de mixité sociale afin de mettre en place les leviers nécessaires pour rattraper le déficit en logements locatifs sociaux (LLS).



Ce dispositif a permis d'engager une véritable dynamique de production de logements, concrétisé, en 2025 par la **création de 19 logements rue Bonchamp**, portée par Deux-Sèvres Habitat.

Ce nouveau quartier a été conçu pour offrir un cadre de vie agréable et attractif. La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce au soutien de la CA2B, de l'Etat, de la Banque des Territoires et d'Action Logement.

Dans le cadre de la collaboration instaurée, le CCAS a été associé et a participé activement à la phase d'attribution menée par Deux-Sèvres Habitat (Office Public de l'Habitat labellisé Quali'HLM) et Action Logement Services. Pour cette opération, Action Logement Services dispose d'un droit de réservation sur 15 logements

#### *Logements locatifs*

Le CCAS de Mauléon entretient des échanges réguliers avec les bailleurs sociaux lorsqu'une difficulté est rencontrée avec un locataire. En cas d'impayés, le CCAS peut, sur demande, mettre en place une procédure d'accompagnement social. Comme les assistants sociaux du Conseil Départemental, il accompagne les ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Le CCAS participe également aux commissions d'attribution des logements sociaux.

En amont, certains bailleurs informent systématiquement la structure de toute libération de logement sur le territoire et sollicitent le CCAS pour proposer d'éventuels candidats.



Le CCAS et la ville de Mauléon participent aux travaux du Comité local de Lutte contre l'Habitat Indigne (CLHI). Celui-ci est mis en place à l'échelle de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Programme AggloRénov. L'opérateur SOLIHA a été missionné pour réaliser un repérage pro-actif des situations d'habitat indigne ou dégradé. L'objectif est de mieux connaître les situations d'habitat dégradé sur le territoire afin de proposer ensuite aux propriétaires une information et un accompagnement personnalisé. La mise en place de ce comité local et l'appui technique et financier de l'opérateur retenu dans le programme AggloRénov permettent d'apporter un appui et une expertise globale sur les situations rencontrées et de contribuer, autant que possible, à la résorption de situations signalées. Le CCAS, en étroite collaboration avec les services de la ville, travaille sur une liste de logements repérés.

### PASS'HAJ

**1 colocation**

*de 3 places déjà existante*

**2 T1**

*créées en 2024*

### DEUX-SÈVRES HABITAT

**253 logements**

*conventionnés*

**21 logements**

*À la résidence autonomie  
«Les Tilleuls» à St Aubin-de-Baubigné*

### IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT

**38 logements**

*loués à Mauléon-ville*

**6 logements**

*loués à Rorthais*

**19 logements**

*loués à St Aubin-de-Baubigné*

### SEVRE LOIRE HABITAT

**6 logements**

*loués à Mauléon-ville*





# France Services





## France SERVICES

La commune de Mauléon a obtenu le **label "France Services" le 1er janvier 2020**. La gestion est assurée par le CCAS en partenariat avec le Centre Socio-Culturel.

En 2025, huit partenaires conventionnés sont associés à cet espace tels que :

- la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)**,
- la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**,
- **France Travail**,
- la **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)**,
- la **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**,
- la **Poste**,
- le **Ministère de la Justice** (*défenseur des droits*),
- le **Ministère de l'Intérieur** (*la Préfecture*)

D'autres partenaires locaux y sont associés tels que l'Agglomération du Bocage Bressuirais ou la Maison de l'Emploi par exemple.

La labellisation nécessite la présence de deux agents d'accueil en permanence. Pour cela, **une subvention de 45 000 € est allouée à chaque France Services**. Les agents du CCAS sont présents sur 7 créneaux de 3h dans la semaine (*soit 21h*), sur un total de 18 créneaux. L'espace France Services est ouvert, à tout public, 27h par semaine aux horaires suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- **Mercredi** : de 9h30 à 12h30.

Cet espace est destiné à renforcer la capacité d'accueil et d'écoute des usagers et maintenir les services de proximité sur le territoire.

### RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DE 2025

#### Comité de Pilotage

de France Services le 03 avril

#### Trucs et astuces

avec Constance (animatrice numérique du Centre Socio-Culturel) : **France Renov'**, **arnaques et fraudes, impôts en ligne**

#### Informations collectives

PAJE Emploi, CESU, auto-entrepreneur, Doctolib

#### Formation à l'URSSAF

de Niort - nouveau partenaire national

#### Temps de permanence

par deux agents du service des impôts le 13 mai  
avec la venue de 24 personnes

(suite...)

## SUITE...

**Portes ouvertes**

avec la venue de la CAF et Agglo Renov' à la Passerelle et exposition sur la santé mentale

**Premier séminaire départemental****Vis ma vie**

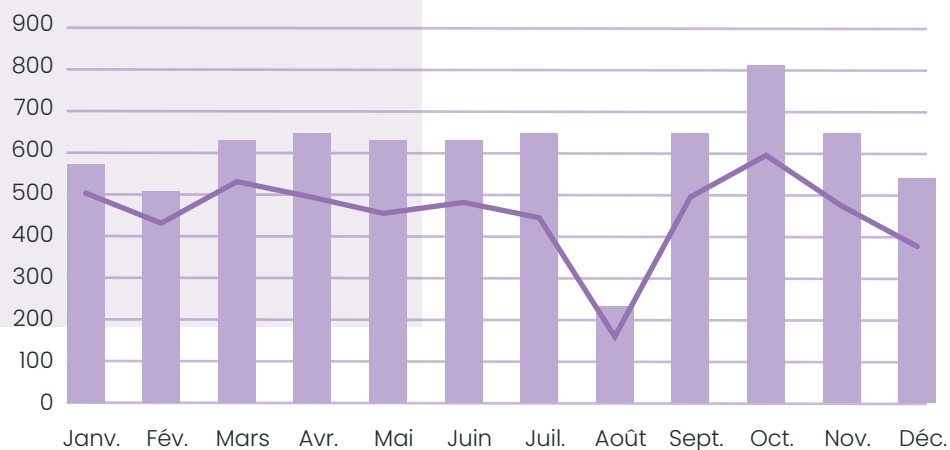
avec le SIP de Bressuire

**Rencontres économiques**

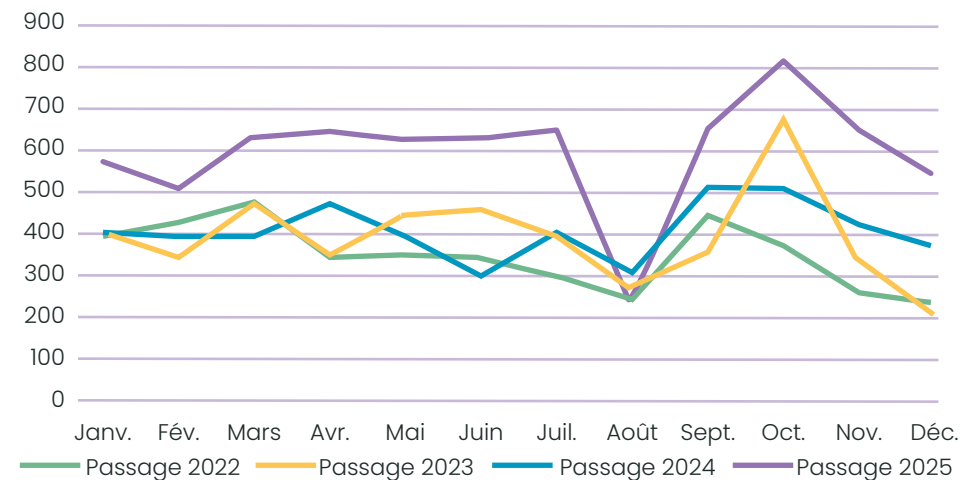
Présence aux rencontres organisées par la mairie

**Itinérance France Services**

Expérimentation sur Saint-Aubin-de-Baubigné, La Petite Boissière et Saint-Amand sur Sèvre

**Nombre de demandes et d'usagers en 2025****Évolution du taux de passage**

	2024	2025	Évolution
Janvier	400	571	+171
Février	389	510	+121
Mars	394	627	+233
Avril	469	650	+181
Mai	393	635	+242
Juin	302	632	+330
Juillet	405	644	+239
Août	301	229	-72
Septembre	509	655	+146
Octobre	502	815	+313
Novembre	424	651	+227
Décembre	382	544	+162
<b>TOTAL</b>	<b>4870</b>	<b>4870</b>	<b>+2293 (+47,08 %)</b>

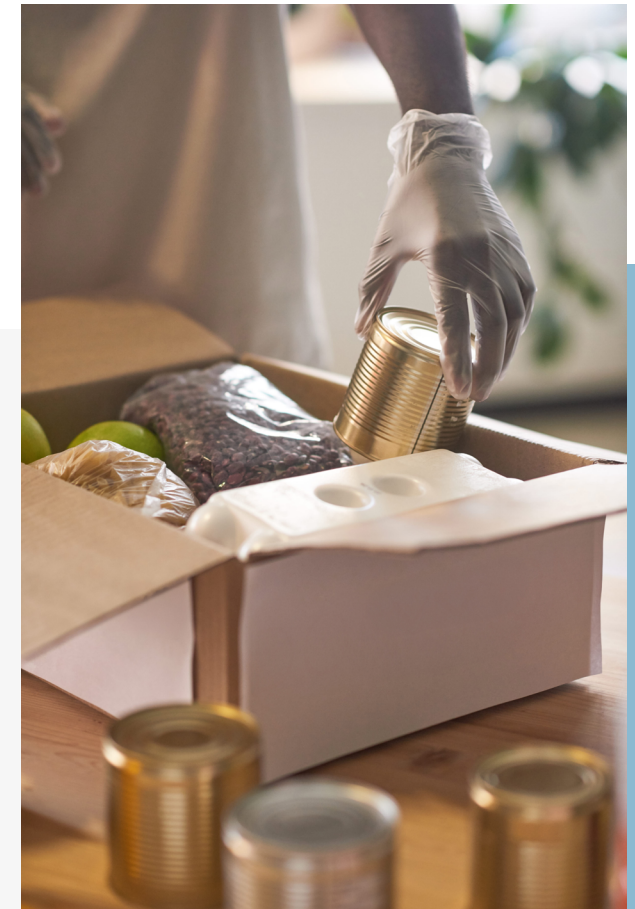
**Evolution du nombre de demandes entre 2022 et 2025**



## Partenariat avec LE CENTRE SOCIO-CULTUREL

- Action de **lutte contre l'isolement**
- **Co-gestion de l'espace France Services**
- Mise en place d'« **Un temps pour soi** » dans le cadre de la commission Bien Vieillir
- Participation à la **Coordination Sociale**
- Participation à la **Commission de Solidarité**
- **Mise à disposition de la salle collective** de la résidence du Chemin Vert pour les cafés seniors et « Un temps pour soi »

- Participation à l'**action Vacances** mise en place par la référente familles
- **Participation de la référente familles** du CSC à certaines **distributions alimentaires** pour inviter les familles aux différentes actions





## Autres ACTIONS

### La collecte nationale

Cette collecte nationale a eu lieu **les 28 et 29 novembre 2025**.

La Banque Alimentaire des Deux-Sèvres demeure le partenaire privilégié du CCAS pour l'organisation de la distribution alimentaire. À ce titre, le CCAS participe chaque année à la collecte nationale, organisée le dernier week-end de novembre.

En partenariat avec la Croix Rouge et le Secours Catholique, **des bénévoles se sont relayés à Super U pour collecter des denrées alimentaires**. Plusieurs écoles du territoire ont également contribué à cette action solidaire.

**37 bénévoles**  
mobilisés pour l'action  
(contre 33 en 2024)

**2 482 kg**  
de produits récoltés  
(contre 2 697 kg  
en 2024)

#### Témoignage de la famille accueillie au logement ALT

« Je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait pour moi et les enfants . C'est une grande émotion aujourd'hui.

😊😊😊 Merci. »

#### Témoignage d'un bénévole de l'aide alimentaire

« Voilà la 4e saison de la banque alimentaire qui s'achève.

Je voulais exprimer toute ma sympathie et tous mes remerciements à l'équipe dirigeante.

Merci pour ces bons moments passés ensemble, à essayer de donner un peu de bonheur aux personnes les plus démunies. »

## Les boîtes solidaires

Le CCAS a choisi de renouveler cette initiative solidaire pour Noël. **Chaque volontaire était invité à déposer sa boîte jusqu'au 15 décembre à la mairie ou au CCAS**. Une fois la collecte terminée, les agents du CCAS ont vérifié le contenu de chaque boîte. Les participants se sont procuré une boîte à chaussures dans laquelle ils ont glissé un objet "chaud", un objet "bon", un objet "divertissant", un produit d'hygiène ou de beauté et un mot doux.

Les boîtes, décorées comme de véritables cadeaux de Noël, **ont été distribuées le 23 décembre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire**.

**60 boîtes récoltées** en 2025  
(contre 88 en 2024)

#### MAULÉON

Soixante boîtes solidaires collectées



Sylvie Boudoire, adjointe chargée des solidarités et de l'action sociale, entourée de membres du CCAS.

Les fêtes de fin d'année riment aussi avec solidarité. Pour la cinquième année consécutive, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Mauléon a mené l'opération des « boîtes solidaires ». En 2023 et 2024, 71 puis 88 boîtes avaient été distribuées. Cette année, les 60 boîtes collectées ont permis d'offrir aux bénéficiaires de l'aide alimentaire une attention chaleureuse pour les fêtes. Les responsables sont satisfaites d'avoir pu, grâce à cette participation, faire vivre « cette belle chaîne de solidarité ».







**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MAULÉON

---

*Rapport d'activités*  
**DU CCAS**  
**2025**

**CCAS de Mauléon**

Centre Communal d'Action Sociale  
*La Passerelle, 8 Grand'ruie - 79700 Mauléon*

Tél. **05 49 81 84 84** - Mail. **ccas@mauleon.fr**

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi et jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Mardi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 16h30



**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MAULÉON

---

*Rapport d'activités*  
**DU CCAS**  
**2025**

**CCAS de Mauléon**

Centre Communal d'Action Sociale  
*La Passerelle, 8 Grand'rué - 79700 Mauléon*

Tél. **05 49 81 84 84** - Mail. **ccas@mauleon.fr**

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi et jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Mardi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 16h30